

1.2

Le projet personnel scolaire et professionnel dans les référentiels de l'enseignement agricole



En synthèse

Les référentiels et les programmes intègrent l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel des apprenants. La certification de capacités répondant à ces enjeux dans les diplômes rénovés leur permet de prendre appui sur des compétences psychosociales pour construire leur projet d'orientation et faire des choix éclairés pour une insertion réussie dans notre société.

L'enseignement technique agricole ouvre l'accès à des diplômes d'État de la 4^e-3^e, en passant par les CAPa, les baccalauréats professionnels, général, technologique et l'enseignement supérieur court. Les formations sont organisées de façon à faciliter les poursuites d'études, les changements d'orientation et de voie de formation dans le cadre de la politique d'orientation.

Le cadre réglementaire

Parmi les cinq missions de l'enseignement agricole définies par le Livre VIII du Code rural et de la pêche maritime, dans l'article L811.1, la troisième mission correspond à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes.

Le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements, l'obtention d'une qualification professionnelle, les professions, les débouchés et les perspectives professionnelles fait partie du droit à l'éducation (Code de l'éducation L313-1).

La mise en œuvre des lois n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, ainsi que

la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, a entraîné le déploiement d'une politique d'orientation visant à accompagner les apprenants dans la construction de leur parcours professionnel.

Le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture (15/12/2023) fait état des enjeux relatifs à l'orientation et à la formation.

Une évaluation certificative de capacités relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle dans certains diplômes

Afin de permettre aux apprenants d'atteindre les capacités visées en ce domaine, des attendus de formation ont été déterminés et de nouveaux services (informations sur l'orientation et l'insertion professionnelle, portfolios, etc.) sont développés et diffusés notamment par l'ONISEP (Programme Avenir(s), France 2030). Dans les établissements, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement pour élaborer les parcours de formation et les projets professionnels des jeunes, en s'appuyant sur les compétences psychosociales (CPS). Cela permet aux

apprenants de répondre efficacement aux exigences d'une société en transition. Les informations concernant les compétences attendues dans les métiers et emplois explorés, les formations (filières, diplômes, parcours) peuvent être obtenues dans les établissements au moyen de documents et de recherches en ligne (plateformes dédiées à l'orientation, ressources issues du GAR - gestionnaire d'accès aux ressources numériques -, portail documentaire, etc.).

Une valorisation de l'expérience professionnelle vécue en entreprise

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) font partie intégrante de la formation et la valorisation du vécu en milieu professionnel (VVMP) en bac pro est une occasion privilégiée de préciser le projet professionnel des élèves. Les équipes pédagogiques assurent un accompagnement complet, incluant la préparation, le suivi et l'exploitation pédagogique de ces périodes en prenant appui sur les fiches descriptives des activités (FDA), sur les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences, sur la mobilisation de la didactique professionnelle et en particulier sur la conduite d'entretien. [Cf. Cap'Eval 2024 semaine 5.](#)

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) en 4^e-3^e EA, le module d'initiative professionnelle (MIP) en CAPa, les enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE) en bac pro et les enseignements d'initiative locale (EIL) en BTSa concourent également à cet accompagnement des apprenants.

Des formations engagées vers des pratiques professionnelles durables

Le plan EPA2 «Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie» place l'apprenant au centre de la démarche tant dans le domaine de la production agricole que ceux de la transformation, des services et afin de mieux intégrer les initiatives de l'enseignement supérieur. Son objectif est de développer les compétences professionnelles et citoyennes des apprenants, les impliquant activement dans les transitions alimentaires, agro-écologiques, agro-climatiques et plus largement, dans toutes les transitions nécessaires pour répondre aux défis contemporains. Le Projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture insiste sur une formation «*mieux axée autour des enjeux de transition écologique et climatique, mais aussi d'innovation*».

Une mission soutenue par le nouveau Pacte enseignant

Depuis la mise en place du Pacte enseignant en septembre 2023, parmi les missions adaptées aux besoins des élèves et aux priorités des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, figure la participation à l'orientation et à la découverte des formations. Cette mission s'articule également à d'autres missions telles que l'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire, ou à besoins éducatifs particuliers par exemple.

EN SAVOIR PLUS

- ▶ Programme Avenir(s): <https://www.onisep.fr/programme-avenir-s-l-accompagnement-a-l-orientation-evolue>
- ▶ France 2030: <https://www.gouvernement.fr/france-2030>
- ▶ Projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture : <https://www.vie-publique.fr/loi/293610-agriculture-projet-de-loi-d-orientation-souverainete-agricole-2024>
- ▶ Fiche [1.9 Compétences psychosociales et orientation : de quoi s'agit-il ?](#)
- ▶ Fiche [1.12 Orientation et égalité des chances au sein d'une école inclusive](#)
- ▶ Fiche [2.5 La valorisation du vécu en milieu professionnel dans le processus d'orientation](#)
- ▶ GAR - gestionnaire d'accès aux ressources numériques : <https://gar.education.fr/>



Le projet personnel, scolaire et professionnel dans les référentiels de l'enseignement agricole

Filières de l'Enseignement Agricole : modalités pédagogiques

Quatrième et troisième EA	<p>Le <i>Parcours avenir</i> doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 10h de vie de classe/an <p>S'appuie sur l'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) axé sur la découverte professionnelle, la semaine thématique, le stage d'observation en classe de 3^e, ainsi que sur des actions de découverte entre collège et lycée.</p> <p>Référentiel 4^e-3^e EA 2018</p>
Troisième prépa-métiers	<p>Il s'agit de proposer aux élèves un ensemble d'environnements professionnels et de les accompagner dans la poursuite de l'élaboration de leur projet d'orientation en particulier vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 180 heures annuelles consacrées à la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles ▶ au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau ▶ à titre indicatif un accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles <p>La classe de troisième dite prépa-métiers 2019</p>
CAP agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Projet de l'équipe éducative : <ul style="list-style-type: none"> • attribution de 5 h. non affectées pour les enseignements généraux ou professionnels selon les projets pédagogiques en lien avec les compétences du référentiel • adaptation aux besoins spécifiques des apprenants et travaux en équipe sur des projets pédagogiques. ▶ Le module général 2 recommande la rédaction de CV, lettres de motivation et rapports de stage pour favoriser la réflexion personnelle et encourage le partage des expériences professionnelles vécues en stage. ▶ Module d'initiative professionnelle (MIP) Soumis à une habilitation par les DRAAF/SRFD, il est construit en cohérence avec les choix pédagogiques de l'établissement et les activités des entreprises locales. Le MIP est lié à la CP7 (s'adapter à des enjeux professionnels).
Bac Pro renouvelés	<p>Un accompagnement progressif vers la professionnalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ en seconde professionnelle, les modules EP1 et EP2 permettent de découvrir le champ professionnel, suivis du module EP3 qui marque le début de la professionnalisation à travers des activités variées ▶ Le référentiel du tronc commun 2023 comprend les blocs de compétences 3 <i>Développer son identité culturelle</i> et 4 <i>Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles</i>, la mise en place de modules professionnels, du module d'adaptation professionnelle (MAP) en lien avec la capacité <i>S'adapter à des enjeux professionnels particuliers</i>, d'activités pluridisciplinaires et de travaux pratiques renforcés ou de chantiers écoles. ▶ Les enseignements à l'initiative des établissements (EIE) sont le support principal de l'accompagnement de l'apprenant dans son projet professionnel (C3.2, C4.2, C4.3 en cycle terminal). ▶ Le stage collectif <i>Éducation à la santé et au développement durable</i> (ESDD) vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable. <p>Baccalauréat professionnel sur ChloroFil</p>
Filière générale et technologique (STAV)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La classe de seconde générale et technologique prépare les élèves à déterminer leur choix d'un parcours au sein du cycle terminal jusqu'au baccalauréat général ou technologique dans l'objectif d'une poursuite d'études supérieures réussie et, au-delà, de leur insertion professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • 9h/an sont dédiées à la vie de classe et 72 h (2 h/semaine) sont réservées à l'accompagnement personnalisé, incluant une aide à l'orientation. Les modalités d'organisation sont fixées par le conseil d'administration.



	<ul style="list-style-type: none"> • Un enseignement optionnel général écologie, agronomie, territoire et développement durable (EATDD) permet aux élèves de découvrir un territoire et de le valoriser dans une perspective de durabilité. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Dans le cycle terminal du Bac général : L'enseignement optionnel agronomie, économie, territoires (AET) peut participer à la construction du projet d'orientation, et contribue à développer, chez les élèves, des compétences nécessaires à leur poursuite d'études supérieures. ▶ Dans le cycle terminal du STAV : Un stage collectif nommé <i>Éducation à la santé et au développement durable</i> (ESDD) comprend 10h dédiées à l'intégration des préoccupations de sécurité dans la perspective du stage individuel.
BTSA rénovés	<p>La réforme actuelle des BTSA a introduit le bloc de compétences 2: construire son projet personnel et professionnel.</p> <p>La capacité 2 englobe les compétences C2.1 <i>S'engager dans un mode de vie actif et solidaire</i>, C2.2 <i>S'insérer dans un environnement professionnel</i>, C2.3 <i>S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers</i> (EIL) et C2.4 <i>Conduire un projet finalités de l'enseignement</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Cet enseignement vise à promouvoir l'autonomie, l'initiative, la responsabilisation et la prise en compte du contexte et des autres, en favorisant une approche collaborative. Son objectif est d'aider les étudiants à élaborer un projet à long terme pour leur intégration sociale, professionnelle et leur épanouissement. ▶ Il nécessite de développer une relation durable avec la santé, le bien-être et la solidarité, d'approfondir la connaissance de soi et de ses limites, ainsi que de comprendre le monde professionnel et de s'adapter à ses évolutions. <p>BTSA rénovés ChloroFil</p>
BTSA non rénovés	<p>Jusqu'à la rentrée 2025, le module M11 est consacré à l'accompagnement du projet personnel et professionnel (APPP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ il vise à se positionner activement dans la formation, approfondir la compréhension de soi-même, identifier ses compétences pour évaluer ses capacités, analyser les exigences et opportunités professionnelles pour s'insérer et se positionner, ainsi qu'évaluer la viabilité des choix envisagés ▶ chaque étudiant doit bénéficier de 87h d'activités collectives et de suivi individualisé tout au long de sa formation, pour disposer d'un soutien dans la construction et l'évolution de son projet personnel et professionnel ▶ le module d'initiative locale (MIL) de 87h

Siglier

AET	Agronomie, économie, territoires	FDA	Fiche descriptive d'activités
APPP	Accompagnement du projet personnel et professionnel	GAR	Gestionnaire d'accès aux ressources
C	Capacité	MAP	Module d'adaptation professionnel
CPC	Commissions professionnelles consultatives	MIL	Module d'initiative locale
CPS	Compétences psychosociales	MIP	Module d'initiative professionnelle
EATDD	Écologie, agronomie, territoire et développement durable	MP	Module professionnel
EIE	Enseignement à l'initiative de l'établissement	PFMP	Périodes de formation en milieu professionnel
EIL	Enseignement d'initiative locale	PLOSAARGA	Projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture
EPA	Enseigner à produire autrement	SPS	Situations professionnelles significatives
EPI	Enseignement pratique interdisciplinaire	STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
ESDD	Éducation à la santé et au développement durable	VVMP	Valorisation du vécu en milieu professionnel